

Conseil municipal du 27 mai 2021

1. Aménagement Rue de Paule (3^{ème} tranche). Attribution mission de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 28 janvier 2021, le conseil municipal avait confié à l'ADAC, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre qui sera chargé de concevoir l'aménagement de la Rue de Paule.

Suite à la première phase "candidature", 4 cabinets ont été sélectionnés et invités à remettre une offre. Ces 4 candidats ont été reçus en audition le jeudi 20 mai dernier.

Au vu de l'analyse, le conseil municipal a retenu le cabinet Bertrand PAULET-SERVICAD pour un montant de 31 964.41 € HT.

2. Travaux d'isolation de la salle de réunions/Musée des Ardoisières. Attribution des marchés de travaux.

Les accords de subventions ayant été obtenus, il est désormais possible d'attribuer les marchés de travaux.

... Isolation extérieure : 39 613.65 € HT

... Menuiseries extérieures : 23 369.63€ HT

... Isolation des combles : 5 866.36 € HT

... Remplacement des radiateurs : 2 760.95 € HT

... Ventilation : 2 067.84 € HT

Total : 73 677.79 € HT

Subventions obtenues : 65 390 €

3. Location d'un local communal

Par délibération du 16 mars 2018, le loyer d'un local communal de 17.33 m² attenant au bâtiment OHS avait été fixé à 250 €. Ce loyer, actualisé chaque année

s'élève aujourd'hui à 269.20 €, charges comprises.

Après la projection d'un tableau comparatif, il a été révisé à hauteur de 200 €.

4. Vente de terrains : fixation du prix au m²

La commune est saisie de demandes d'acquisition de terrains à construire non viabilisés : Pont Rod, Terrains Manac'h aux abords du SAD du Corong.

Le conseil municipal a fixé le prix du m² à **6 €** pour ces parcelles constructibles.

5. Parcours santé : demandes de subvention

Le conseil municipal a pu prendre connaissance du projet de parcours sportif autour du plan d'eau sur lequel un travail a été réalisé avec l'aide de l'Office des Sports.

Le devis s'élève à 11 448.70 € HT pour 12 équipements répartis sur 6 zones autour de l'Etang et des Jardins. Pour ce type d'équipement, d'autres subventions pourraient être sollicitées, notamment auprès de la CCKB et de la Direction générale de la jeunesse et des sports.

Le conseil autorise le maire à demander les subventions et attribue le projet à « Espace Créatic ».